

Délibération n°2024-37

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2024,
sous la Présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente,**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le Décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022 modifiant divers décrets indemnitaires applicables à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés;
- Vu** les lignes directrices de gestion relatives au RIPEC, et notamment le point 3 (« *Le nombre de prime est déterminé chaque année par le Conseil d'Administration en fonction de la dotation budgétaire du Ministère* »)

Sur proposition de la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Fixation du nombre de primes C3

Pour l'année 2024, le Conseil d'administration fixe le nombre de primes C3 à **43**.

La présente délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 20

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 3 juin 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 10 juin 2024

. La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter

de sa publication Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 10 juin 2024